



Syndicat Intercommunal des Eaux du
Lodévois (SIEL) Espace Lergue. 15 ave de
Fumel. 34700. LODEVE
Tél. 04 67 88 79 26 - contact@eau-lodevois.fr
www.eau-lodevois.fr

DEMANDE DE RESILIATION AVEC DEPOSE DE COMPTEUR
D'UN CONTRAT D'ABONNEMENT EN EAU
PROPRIETAIRE

Je, soussigné(e) Mme Melle M. (rayer les mentions inutiles)

Nom.....Prénom.....date de naissance.....
Nom.....Prénom.....date de naissance.....
Société.....Gérant.....Numéro SIRET.....
N°.....rue.....
Code Postal.....Commune.....
Tél.....Email.....

☞ **Demande la résiliation de l'abonnement situé**

N°.....rue.....
Bâtiment.....N° de l'appartement.....
Code Postal.....Commune.....

☞ **Adresse pour l'envoi de la facture de fin d'abonnement**

N°.....rue.....
Code Postal.....Commune.....

☞ **Si le compteur n'est pas accessible, coordonnées de la personne pouvant y donner accès**

Nom.....Prénom.....
N°.....rue.....
Code Postal.....Commune.....
Tél.....Email.....

**Document à retourner au SIEL signé. La résiliation de l'abonnement prendra effet à la date de la
dépose du compteur réalisée par nos services.**

Fait à LeSignature

RGPD

Les informations portées sur ces formulaires sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à enregistrer votre contrat d'abonnement eau potable, ses mises à jour ou sa résiliation. Elles seront conservées pendant 10 ans après la fin de votre contrat. Les destinataires des données sont les agents du SIEL chargés de la facturation.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à SIEL. Espace Lergue. 15 avenue de Fumel. 34700. LODEVE (04 67 88 79 26 contact@eau-lodevois.fr).

Partie réservée au Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodévois (SIEL)

☞ **Index du compteur d'eau**

N° de compteur.....date de relevé.....Index.....

Compteur déposé le.....par.....

Alimentation arrêtée à la vanne P.E.C. oui non

Alimentation arrêtée au robinet avec compteur oui non

Seulement en cas de vanne P.E.C. Commune oui non